

# Les « grilles antibombes » vont disparaître du RER

Les nouvelles rames mises en service sur le RER A sont dépourvues de ces « paniers ». La raison ? Le mode opératoire des terroristes aurait changé.

PAR GRÉGORY PLESSE

**L**e 25 juillet 1995, l'explosion d'une bonne de gaz remplie de poudre noire, de désherbant et de mitraille, dans une rame du RER B, à Saint-Michel, avait coûté la vie à huit personnes et fait plus de cent blessés. Cette « bombe du pauvre » était cachée sous un siège. Un détail qui a conduit les autorités et la RATP, au lendemain du drame, à installer dans tous les trains des RER A et B des « paniers sous-sièges », empêchant de placer tout objet un tant soit peu volumineux sous les banquettes.

**« ELLES REPRÉSENTAIENT UN COÛT FINANCIER NON NÉGLIGEABLE »**

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Du moins, c'était le cas jusqu'à récemment... Car, comme l'a remarqué l'un de ses usagers réguliers, ces dispositifs de protection ont disparu dans les nouvelles rames, en cours de déploiement sur le RER A. Ludovic Daugeron, de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), précise que sa démarche est « celle d'un citoyen empruntant tous les jours les transports en commun, père d'une petite fille qui souhaite la revoir le soir après sa journée de travail ».

C'est pourquoi il s'est ému de la disparition de ces « grilles antibombes » par courrier, dans les jours qui ont suivi les attentats du 13 novembre, auprès de la RATP, du Premier ministre et du ministère des Transports.



Les « paniers antibombes », installées sous les sièges dans les RER A et B à la suite de l'attentat de 1995.

Dans un courrier daté du 14 mars, il a reçu une réponse de ce dernier ministère, qui explique que « les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 (NDLR : qui ont tous deux frappé les transports en commun) ont montré une évolution des modes opératoires des terroristes. De surcroît, ces grilles étaient réalisées sur mesure, ce qui représentait un coût financier non négligeable. Enfin, dans la mesure où leur poids était particulièrement élevé, ces grilles avaient un impact sur l'accélération et le freinage des trains ».

Trois mois plus tard, c'est la RATP qui a pris la plume pour indiquer qu'elle « souscrit » à la réponse du ministère : « Les attentats de Madrid et Londres ont montré une évolution [...] des produits utilisés et une diminution du volume des contenants. Ce type de paniers n'est donc plus une réponse adaptée. »

La RATP rappelle par ailleurs qu'elle consacre chaque année « 100 M€ environ » à la sécurité et à la sûreté de son réseau. Elle ajoute que, depuis l'adoption de la loi Savary portant sur la sécurité dans les transports,

en mars dernier, « [ses] agents de sécurité (GPSR) peuvent effectuer des inspections visuelles des bagages et faire procéder à leur ouverture. En cas de refus du propriétaire, il peut être contraint de quitter sans délai la gare ou le train ». D'après nos informations, le GPSR, Groupe de protection et de sécurisation des réseaux, effectue environ 25 inspections visuelles par jour.

**CONTACTEZ-NOUS**

Une question, une info ? Notre adresse : [transports@leparisien.fr](mailto:transports@leparisien.fr)